

Distr. limitée
10 mars 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Résumé établi par l'animateur

1. Le 4 mars 2010, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde interactive consacrée aux liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et animée par le Vice-Président de la Commission, M. Takashi Le 4 mars 20

des femmes, l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes. Ces dernières années, on a bien compris l'intérêt qu'il y avait à investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes pour atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Il a aussi été acquis que le Programme d'action de Beijing offrait un cadre global pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Or nombre de ces objectifs et des cibles et indicateurs qui en relèvent ne prennent pas suffisamment en considération les différents aspects de l'égalité des sexes, lesquels sont rarement mentionnés de façon explicite dans les stratégies et plans visant à atteindre les objectifs précités. On constate un manque de cohérence entre les efforts faits pour mettre en œuvre le Plan d'action et les stratégies et mesures visant à atteindre les objectifs du Millénaire, qui contribue à l'inégalité et à la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation de beaucoup de ces objectifs. Il faut donc prêter davantage attention aux enseignements tirés de l'expérience et aux pratiques prometteuses pour mettre en œuvre le Programme d'action dans les différents contextes nationaux. Cinq ans avant l'échéance fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire, les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action pourraient servir à remédier aux lacunes, adapter les politiques et trouver des moyens concrets d'avancer plus vite.

3. Il faut renforcer la responsabilité effective en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Les normes et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les mécanismes de suivi et d'examen de leur application semblent particulièrement indiqués pour ce faire et des efforts doivent être consentis pour remédier aux lacunes et relever les défis liés à l'exécution des obligations des pays en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre la discrimination. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes demeure un élément crucial de la réalisation effective de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes. D'autres instruments internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) offrent également des indications utiles pour la réalisation des droits économiques et sociaux des femmes et devraient être

accordée aux besoins et priorités propres aux femmes et aux filles exposées à toutes sortes de formes de discrimination et de marginalisation.

8. Il est très préoccupant de constater que des progrès très limités ont été faits au niveau de l'amélioration de la santé maternelle, en particulier de la mortalité maternelle. La quasi-totalité des décès maternels pourraient être évités grâce à des

12. La nouvelle entité composite des Nations Unies chargée de la problématique hommes-femmes a un rôle majeur à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, notamment en améliorant considérablement la cohérence et en donnant à l'Organisation des Nations Unies davantage de moyens d'aider les États Membres à tenir les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes. Elle devrait être dotée des ressources humaines et financières nécessaires pour s'acquitter comme il se doit de sa mission.

13. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des progrès faits dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire, qui doit avoir lieu en septembre 2010, est une occasion majeure de renouveler les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de galvaniser l'action coordonnée de toutes les parties prenantes et obtenir les financements nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. L'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes ne doivent pas simplement relever de l'objectif 3 mais doivent être pris en compte dans tous les objectifs du Millénaire au niveau tant des analyses que des réalisations. Dans le cadre des examens de la réalisation des objectifs du Millénaire en cours au niveau des pays, il faudrait chercher à inclure des données ventilées par sexe et des analyses distinctes pour les hommes et les femmes et à tenir compte systématiquement de la problématique hommes-femmes dans les rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire. L'introduction de cibles et d'indicateurs nationaux spéciaux ayant trait à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes est un autre moyen de faire ressortir les questions liées à la problématique hommes-femmes qui se retrouvent dans tous les objectifs du Millénaire.
